



“Bien vivre ensemble dans nos villes”

Charte de bonnes pratiques signée entre Deliveroo et Villes de France

Introduction

Deliveroo est une plateforme de mise en relation entre des restaurants partenaires et un client final, grâce à une prestation de livraison effectuée par des travailleurs indépendants, liés à Deliveroo par un contrat de prestations de services.

Présent dans plusieurs villes de France, de différentes tailles, Deliveroo joue un rôle important dans la société française, avec un impact positif sur l'économie, sur le marché du travail, sur le secteur de la restauration et sur le quotidien de millions de clients, qui peuvent découvrir de nombreuses pépites de quartier.

Fier d'assurer cette mission, la volonté de Deliveroo est de participer pleinement au dynamisme des villes dans lesquelles ses activités sont présentes, dans un cadre harmonieux et propice au vivre-ensemble pour tout l'écosystème : restaurants partenaires, riverains, livreurs partenaires.

Via cette Charte, Deliveroo et Villes de France souhaitent unir leurs expertises sur une série de bonnes pratiques que Deliveroo s'engage à favoriser auprès des livreurs partenaires, en coopération avec Villes de France. L'ensemble de ces points fera l'objet d'un suivi à l'occasion d'un comité semestriel réunissant Villes de France et Deliveroo. Des livreurs partenaires, et parties prenantes tierces en fonction des thématiques évoquées, pourront être associés aux discussions.

Les ambitions de la Charte

Deliveroo et les associations signataires s'engagent à coopérer et partager des bonnes pratiques pour atteindre collectivement les ambitions suivantes :

Respect scrupuleux du Code de la Route et promotion de la sécurité routière

> Formation à la sécurité routière:

→ Deliveroo s'engage à communiquer régulièrement auprès des livreurs partenaires sur les règles du Code de la Route, lors de l'inscription des livreurs partenaires et durant leur période d'activité.

→ Des opérations conjointes de sensibilisation pourront être menées entre Deliveroo et les collectivités, sur le terrain. Des organisations tierces, spécialisées sur ces questions (exemple: Délégation à la Sécurité Routière), pourront être associées à ces opérations.

> Respect des règles de stationnement

→ Deliveroo s'engage à communiquer proactivement et rappeler les règles de stationnement en vigueur (interdiction de stationner sur les trottoirs; sur les emplacements empêchant le stationnement d'autres véhicules; devant les lieux privés; en double file; sur les emplacements réservés).

→ Les collectivités qui le souhaitent peuvent associer Deliveroo à leur réflexion autour de lieux dédiés ou abris pouvant servir d'espace de rassemblement ou attente pour les livreurs partenaires.

→ Deliveroo s'engage à communiquer auprès des livreurs partenaires les zones préférentielles de stationnement au sein des villes, lorsque certaines collectivités déterminent des règles de stationnement particulières.

→ Les collectivités associent Deliveroo en amont à leurs réflexions sur d'éventuels changements significatifs qui pourraient avoir lieu en matière de stationnement dans les villes concernées, et plus généralement de réglementation liée à la circulation des livreurs partenaires.

> Respect de la cohabitation avec les piétons

→ Deliveroo s'engage à sensibiliser les livreurs partenaires quant au nécessaire partage de l'espace public avec les piétons.

→ Les collectivités pourront accompagner cela par des campagnes locales de sensibilisation, auxquelles Deliveroo pourra prendre part, mais aussi des organisations publiques ou privées tierces qui seront identifiées avec les signataires de la Charte.

Lutte contre les incivilités et les nuisances

> Vers une mobilité plus silencieuse et respectueuse de l'environnement

→ Deliveroo s'engage à promouvoir auprès des livreurs partenaires les bénéfices de la mobilité électrique (vélos et scooters) et à valoriser les aides publiques existantes auprès des livreurs partenaires via l'ensemble de ses canaux de communication.

→ Les collectivités ayant des programmes d'incitation financière à la transition électrique peuvent les faire valoir auprès de Deliveroo.

> Respect des règles de courtoisie

→ Deliveroo s'engage à effectuer régulièrement un rappel des règles de courtoisie, qui correspondent aux valeurs de l'entreprise qui lie la société aux livreurs partenaires.

→ Les services compétents des collectivités pourront déployer des campagnes de sensibilisation sur le terrain en coordination proactive avec Deliveroo.

> Respect de la tranquillité des riverains:

→ Deliveroo s'engage à sensibiliser les livreurs partenaires sur le bien-vivre ensemble et le nécessaire respect de la tranquillité publique: éviter les rassemblements bruyants, l'écoute de musique à trop fort volume, les attitudes incommodantes.



→ Les collectivités peuvent faire remonter le plus précisément possible à Deliveroo les troubles à la tranquillité publique constatés, afin que des actions puissent être mises en œuvre en bonne coopération.

Respect de la propreté

> Lutte contre le jet de déchets sur l'espace public

- Deliveroo s'engage à rappeler régulièrement les règles d'hygiène et de respect de l'environnement auprès des livreurs partenaires, des restaurants partenaires et des clients.
- Les collectivités pourront réfléchir à l'installation d'infrastructures de collecte à proximité des lieux d'accueil des livreurs partenaires qu'elles décideraient de créer.

Chaque partie signataire s'engage à communiquer le contenu de cette Charte à son écosystème : pour Deliveroo, l'ensemble des livreurs partenaires ; pour Villes de France, à l'ensemble des Villes qu'elle représente.

L'ensemble de ces engagements donne lieu à des réunions de suivi qui se tiennent tous les 6 mois et permettent d'évaluer l'atteinte de ces ambitions.

FAIT À PARIS, le 5 MAI 2021

SIGNATAIRES

Deliveroo

Villes de France